



MUTUELLE LA MAYOTTE

165, rue de Paris
95680 MONTLIGNON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



MUTUELLE LA MAYOTTE

Mutuelle régie par le livre III du Code de la mutualité

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents de la MUTUELLE LA MAYOTTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MUTUELLE LA MAYOTTE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 octobre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- nos contrôles ont notamment porté sur la comptabilisation des dotations allouées au titre de l'exercice 2019 dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) couvrant la période 2016 – 2020 ;
- plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cergy, le 10 novembre 2020

Le commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise



Stéphane CUZIN
Associé

Bilan – Actif

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	146 890	80 089	66 801	2 601
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 525 484	399 379	1 126 105	1 122 898
Constructions	11 874 743	5 005 563	6 869 180	6 829 385
Installations techniques, matériels et outillage	772 102	670 563	101 539	124 186
Autres immobilisations corporelles	15 808 657	5 063 279	10 745 378	6 965 893
Immobilisations corporelles en cours	12 484 659		12 484 659	12 462 943
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	589 016		589 016	589 016
Prêts	80 078		80 078	80 078
Autres immobilisations financières	117 240		117 240	93 407
TOTAL I	43 398 869	11 218 873	32 179 996	28 270 407
Comptes de liaison				0
TOTAL II	43 398 869	11 218 873	32 179 996	28 270 407
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	13 040		13 040	36 611
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	52 468		52 468	920 662
Créances :				
Créances redevables et comptes rattachés	287 518		287 518	4 557 413
Autres créances	2 040 859		2 040 859	1 088 972
Valeurs mobilières de placement	8 255 993		8 255 993	7 503 182
Disponibilités	2 005 084		2 005 084	1 358 902
Charges constatées d'avance	114 911		114 911	158 354
TOTAL III	12 769 873		12 769 873	15 624 097
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	56 168 742	11 218 873	44 949 869	43 894 504

EXPONENTS
Pour authentification

Bilan - Passif

Libellé	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
FONDS MUTUALISTES		
Fonds de dotations sans droit de reprise	2 579 757	2 612 237
Fonds de dotations avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	384 750	346 655
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	1 204 560	1 204 560
Réserves de compensation	574 230	489 606
Réserve de trésorerie	140 304	140 304
Autres réserves		
Report à nouveau	4 507 836	2 610 416
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-232 887	2 092 050
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 351 632	4 651 968
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	11 916 110	12 082 288
Réserve des plus-values nettes d'actif	1 262 469	1 262 469
Droit des propriétaires		
TOTAL I	27 688 761	27 492 552
Comptes de liaison		
TOTAL II	27 688 761	27 492 553
Provisions pour risques	353 600	178 126
Provisions pour charges	157 372	634 933
Fonds dédiés	3 118 838	3 177 553
TOTAL III	3 629 810	3 990 612
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 184 544	8 447 351
Emprunts et dettes financières divers	4 850	4 850
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	332 509	327 921
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 583 766	1 739 869
Dettes sociales et fiscales	1 726 930	1 829 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	742 886	50 690
Produits constatés d'avance	55 813	11 469
TOTAL IV	13 631 298	12 411 339
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	44 949 869	43 894 504

EXPONENS
Pour authentification

Compte de résultat - Charges

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	115 279	169 612
Variation de stock	23 571	- 4 705
Achats non stockés de matières et fournitures	571 692	599 559
Services extérieurs et autres	4 120 835	3 491 782
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 176 931	1 025 842
- autres	162 846	89 725
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	8 476 546	7 523 634
- charges sociales	3 283 113	3 285 242
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 167 305	1 001 208
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	35 000	7 500
Autres charges	41 382	34 717
TOTAL I	19 174 500	17 224 112
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	157 727	30 961
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		863
TOTAL II	157 727	31 824
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	658	5 025
Exercices antérieurs	106 564	14 632
Sur opérations en capital		6 388
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		1 500 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	243 929	8 101
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	351 151	1 534 146
TOTAL DES CHARGES	19 683 378	18 790 082
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		2 092 050
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 683 378	20 882 132

Compte de résultat - Produits

Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	24 884	20 983
- divers	28 714	32 840
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	16 153 479	18 238 172
Subventions d'exploitations et participations	1 274 763	1 281 041
Reprises sur amortissements et provisions	349 701	438 972
Transferts de charges		
Autres produits	281 150	444 469
TOTAL I	18 112 691	20 456 477
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 150	7 179
TOTAL II	12 150	7 179
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	204 262	65 952
- exercices antérieurs	85 554	1 766
Sur opérations en capital	554 966	132 497
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions	166 178	84 661
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	314 690	133 600
Transferts de charges		
TOTAL III	1 325 650	418 476
TOTAL DES PRODUITS	19 450 491	20 882 132
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	232 887	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 683 378	20 882 132

EXPONENS
 Pour authentification

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

I .Principes comptables généraux

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations - par renvoi de l'avis CNC n°2002-08-, de l'avis CNC n°2007-05 et des dispositions de l'Instruction M22 applicables aux établissements et services sociaux et médicaux sociaux privés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode mentionné ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes «agregés » de la mutuelle la Mayotte englobent les comptes du siège, de la Taxe d'apprentissage et ceux des établissements suivants :

- ITEP -Montlignon
- ITEP - Marines
- SESSAD – Marly la Ville et Montlignon
- IME et Accueil temporaire – Montlignon et Marly la Ville
- Maison de l'enfant- EAJE – Villeneuve la Garenne
- SESSAD Villeneuve la Garenne
- ITEP Angela Davis Ados – Saint Denis
- SESSAD Angela Davis – Saint Denis
- ITEP Angela Davis Junior – Paris
- Dispositif Hannah Arendt

Ces établissements bénéficient d'une gestion conventionnée relevant de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; ils sont sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France sauf pour la Maison de l'enfant sous tutelle du Conseil Départemental des Hauts de Seine et de la CAF92 et le Dispositif Hannah Arendt cofinancé par la DASES de Paris.

En 2010, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'ARS 95 pour une période de 5 ans couvrant les exercices 2010 à 2014 inclus. Il concerne les établissements suivants : ITEP Montlignon, ITEP Marines, SESSAD et IME. Un avenant a été signé pour un an jusqu'au 31 décembre 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, un nouveau CPOM a été conclu pour une période de 5 ans, il concerne le même périmètre que précédemment.

Evènements significatifs de l'exercice 2019

- Aménagement d'un local Rue Jean Cottin Paris 18^e pour relocaliser l'ITEP de Paris.
- Ouverture du Dispositif Hannah Arendt à Montlignon.
- Vente d'un Pavillon à Marines
- Achat en VEFA d'une surface en RDC sur Gennevilliers pour le SESSAD Frida Khalo et la MDE

EXPONENS
Pour authentification

II .Notes sur le bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Mise en application de la réglementation des actifs

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et hors coût d'emprunt).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées d'usage retenues sont les suivantes :

Agencement des terrains	sur 10-15-20-30-50 ans
Constructions	sur 20 à 50 ans
Matériel	5 à 12 ans
Agencements	5 à 30 ans
Informatique et logiciels	3 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 à 15 ans

Variations des valeurs brutes

Libellé	Valeur brute début Exercice 2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin Exercice 2019
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations incorporelles	74 920	71 970		146 890
TOTAL I	74 920	71 970		146 890
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 515 280	10 204		1 525 484
Constructions	11 558 151	470 762	154 170	11 874 743
Install. Tech., mat. Industriel	758 951	13 151		772 102
Autres	11 453 650	4 468 898	113 891	15 808 657
Immobilisations en cours	12 462 943	4 116 599	4 094 883	12 484 659
TOTAL II	37 748 975	9 079 613	4 362 944	42 465 644
Immobilisations financières :				
Titres immobilisés	589 016			589 016
Immobilisations financières	173 485	23 833		197 318
TOTAL III	762 501	23 833		786 334
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 586 396	9 175 417	4 362 944	43 398 869

Les titres immobilisés correspondent aux 38 584 parts sociales souscrites auprès du Crédit Coopératif.
La valeur liquidative est de 588 406 euros au 31 décembre 2019.

En 2019,

- Déploiement d'un logiciel SIRH et GTA pour 66 234 euros.
- Sortie des immobilisations d'un pavillon à Marines (95) pour 154 170 euros.
- Création d'un parking sur le site de Montlignon (95) pour 157 688 euros.
- Mise en service de 2 internats pour le dispositif Hannah Arendt pour 2 595 800 euros.
- Acquisition de 6 véhicules pour 108 840 euros.
- Acquisition d'une surface en VEFA à Gennevilliers (92) pour 359 265 euros.

EXPONENTS
Pour authentification

Variation des amortissements

Immobilisations amortissables	Valeur en début 2019	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin 2019
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles	72 319	7 771		80 089
TOTAL I	72 318	7 771		80 089
Immobilisations corporelles :				
Agencements terrains	392 382	6 997		399 379
Constructions	4 728 766	276 797		5 005 563
Install. Tech., mat. Industriel	634 765	35 797		670 562
Autres	4 223 336	847 218	7 275	5 063 279
TOTAL II	9 979 249	1 166 809	7 275	11 138 784
TOTAL GENERAL (I + II)	10 051 567	1 174 580	7 275	11 218 873

L'assemblée Générale de la Mutuelle UMEN (ex :MNPLC) du 18 juin 2002, a pris la décision de créer la Mutuelle de la Mayotte et d'opérer le transfert de droits et biens nécessaires dans le cadre de la mise en conformité des Mutuelles au Code de la Mutualité et le transfert des actifs.

En date du 22 juin 2004, l'ensemble immobilier constitué du bâtiment Leymette, du pavillon alsacien(n°3) et du bâtiment Castelet (n°9) a fait d'objet d'un apport partiel d'actifs de la Mutuelle UMEN à la Mutuelle La Mayotte. L'ensemble a été évalué à 1.400.000 €, dont 280.000 € pour le terrain.

Les constructions reçues au titre de cet apport font l'objet d'un amortissement annuel sur une durée de 30 ans.

Depuis 2004, il a été choisi d'amortir le passif correspondant à l'apport fait par la Mutuelle UMEN pour neutraliser l'impact de la dotation aux amortissements sur le compte de résultat. Le montant repris en résultat chaque année est de 37 333 € par an. L'amortissement prendra fin en 2033.

Note 2 – Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

Note 3 – Créances

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable.

Note 4 – Trésorerie

La Trésorerie de la Mutuelle est constituée du portefeuille de valeurs mobilières et des soldes des comptes courants bancaires.

Etat des disponibilités au 31/12/2019

Banques & Caisses	Totaux au 31/12/ 2019
Banques :	
Banque Postale	33 092
Crédit Coopératif Angela Davis Junior	162 580
Crédit Coopératif ITEP MONTLIGNON	856 301
Crédit Coopératif Taxe Apprentissage	147 436
Crédit Coopératif SESSAD Montlignon	969 585
Crédit Coopératif SIEGE	- 336 917
Crédit Coopératif SESSAD Villeneuve	854 790
Crédit Coopératif IME	881 129
Crédit Coopératif ITEP Marines	1 168 847
Crédit Coopératif MDE Villeneuve	- 907 083
Crédit Coopératif SESSAD Angela Davis Ados	- 24 670
Crédit Coopératif ITEP Angela Davis Ados	- 1 277 000
Crédit Coopératif DHA	- 586 979
Crédit Mutuel Marines	56 146
Crédit Mutuel Siège	100
Caisses :	
Caisses	1 436

Etat des valeurs mobilières de placements au 31/12/2019

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

Nature	Nombre	Valeur bilancielle	Valeur liquidative
ECO FI ANNUEL CREDIT COOP	11 135	2 048 133	2 285 125
ECOFI OPTIM 21 CREDIT COOP	192	2 203 992	2 219 612
Livret TRIPLEX CREDIT MUTUEL		4 003 868	4 003 868
Total		8 255 993	8 508 605

Le nantissement de compte titres pour garantir les emprunts représente un montant de 2 472 912 euros

Le Conseil d'Administration du 15 Octobre 2019 a entériné la mise en place d'un FCP auprès du Crédit Mutuel.
 Dans l'attente des placements prévus en 2020, les sommes transférées du Crédit Coopératif ont été placées sur un Livret Triplex.

EXPONENTS
Pour authentification

Note 5 – Fonds Propres

Variation des fonds propres

	31/12/2018	+	-	31/12/2019
<u>Fonds mutualistes :</u>				
Fonds de dotations sans DR	2 612 237		32 480	2 579 757
Fonds de dotations avec DR	346 655	38 095		384 750
<u>Réserves :</u>				
Excédents affectés à l'investissement	1 204 560			1 204 560
Réserves de compensation	489 606	84 624		574 230
Réserve de trésorerie	140 304			140 304
Report à nouveau non contrôlée	-112 729	112 133		-596
Report à nouveau gestion conventionné	2 723 145	1 785 287		4 508 432
Résultat de l'exercice	2 092 050		2 324 937	-232 887
<u>Subventions d'investis. non renouvelables</u>	4 651 968	883 000	183 336	5 351 632
<u>Provisions réglementées :</u>				
Réserves de trésorerie				
Amort. dérog. et prov. renouvellement immo.	12 082 288		166 178	11 916 110
Différence sur réalisation d'éléments d'actif	1 262 469			1 262 469
Total des Fonds Propres	27 492 552	2 903 139	2 706 931	27 688 761

Les subventions d'investissements reçues par les établissements sont amorties linéairement au même rythme que les immobilisations subventionnées. Elles sont présentées, au bilan, nettes d'amortissements.

Une subvention d'investissement de 672 000 euros a été perçue en 2018 de la Ville de Paris pour financer l'acquisition de la rue Cottin Paris 18°. Un complément de 288 000 euros a été versé en 2019.

En 2019, le solde du plan d'aide à l'investissement de la CNSA a été versé à hauteur de 595 000 euros pour l'IME de Marly La ville.

Les provisions réglementées prennent en compte les dotations spécifiques du secteur médico social destinées à financer de façon non pérenne des investissements dans le cadre de la modernisation des établissements. Elles sont reprises au même rythme que les immobilisations subventionnées.

En 2018, l'ITEP de Paris a reçu 1 500 000 en Crédits Non Reconductibles pour l'aménagement des locaux de la rue Cottin.

Affectation des résultats :

A compter de l'exercice 2001 le résultat dégagé en n-2 est comptabilisé en compte 115000 – « Résultat sous contrôle des tiers financeurs » et n'est plus repris dans le compte de résultat.

Le compte 115000 fait l'objet d'une ventilation par exercice et par établissement.

A compter de l'année 2010, dans le cadre du CPOM signé pour 5 ans, les excédents de l'ITEP, du SESSAD et de l'IME se sont plus affectés dans les comptes de réserves et seront examinés sur 5 ans pour l'ARS.

En 2016, l'ARS DT 95 a examiné les propositions d'affectations des résultats du CPOM 2010-2015 et a donné son accord pour les affecter en provisions réglementées pour les futurs investissements.

EXPONENS
Pour authentification

Réserves :

Au 31 décembre 2019, l'état des réserves est le suivant :

RESERVES	TOTAL	ITEP MONTLIGNON	ITEP Paris	IME	ITEP Marines	SESSAD Montlignon	SESSAD Villeneuve
Affectée à l'investissement	1 204 560	120 000		146 662	611 945	325 954	
de trésorerie	140 304	100 000		40 304			
de compensation	489 230	35 862	84 624	84 200	180 555	56 578	47 412
de compens. de ch. d'amortis.	85 000			20 000		65 000	
TOTAUX	1 919 093	255 862	84 624	291 165	792 500	447 531	47 412

Note 6 – Etat des provisions

Provisions	31/12/2018	Augmentation	Reprises	31/12/2019
Provisions pour risques	178 126	224 449	48 975	353 600
Provisions pour charges	634 933	35 000	512 561	157 372
Prov. pour renouvellement des immobilisations	12 082 288		166 178	11 916 110
Réserves des plus values nettes d'actif	1 262 469			1 262 469
TOTAUX	14 157 816	259 449	727 714	13 689 551

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont allouées aux établissements dans le cadre des budgets d'investissements et sont reprises, lors de la réalisation des investissements au même titre que les immobilisations financées.

En prévision de la remise en état des locaux de la Rue du Chevaleret à Paris (13), une provision pour charges de 849 452 euros a été constituée en 2017, elle a été reprise en 2018 pour 374 452 euros et en 2019 pour 475 000 euros.

Une provision pour risques de 224 449 euros a été constitué pour le non versement de prix de journée 2017 de l'ITEP de Paris.

Note 7 – Etat des Fonds dédiés

Fonds dédiés	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Subvention de fonctionnement	2 756 104	240 059	233 333	2 762 830
Surcoût masse salariale	119 386		32 015	87 371
Mise en conformité	302 063	15 915	49 341	268 637
TOTAUX	3 177 553	255 974	314 689	3 118 838

Note 8 – Résultats des établissements sous contrôle de tiers financeurs, en gestion propre et du siège

	Au bilan 31/12/2018	Au bilan 31/12/2019
ITEP Montlignon	302 571	13 480
ITEP Marines	54 203	159 276
SESSAD ITEP	282 153	313 075
IME et AT	316 289	104 685
SESSAD Villeneuve	-26 056	- 17 721
ITEP ADA Saint Denis	-611 343	0
ITEP ADJ Paris	1 449 409	- 397 862
SESSAD ADA Saint Denis	217 208	- 271 455
Dispositif Hannah Arendt	-4 519	- 219 757
Total Tiers Financeurs	1 979 915	-316 278
MDE Villeneuve	41 882	28 417
Vie Mutualiste	70 251	54 974
Total Gestion Propre	112 133	83 391
TOTAL	2 092 050	- 232 887

Note 9 – Tableau des créances et des dettes

CREANCES	TOTAL 2019	- 1 AN	+ 1 AN
CREANCES			
Actif immobilisé			
Dépôts et cautionnements	117 240		117 240
Actif circulant			
Stocks	13 040	13 040	
Avances et acomptes	52 468	52 468	
Organismes et usagers	287 518	63 069	224 449
Personnel et comptes rattachés	377 804	377 804	
Etat impôts et taxes	133 053	133 053	
Produits à recevoir	1 468 850	1 468 850	
Débiteurs divers	61 152	61 152	
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance	114 911	114 911	
TOTAUX	2 626 036	2 284 347	341 689

EXPONENS
Pour authentification

DETTES	TOTAL 2019	- 1 AN	+ 1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS
DETTES				
Empr. Dettes	9 184 544	362 802	1 451 208	7 370 534
Emprunts et dettes financières diverses	4 850		4 850	
Autres dettes				
Redevables créditeurs	332 509	332 509		
Fournisseurs	1 583 766	1 583 766		
Dettes fiscales et sociales	1 726 930	1 726 930		
Autres dettes	742 886	742 886		
Produits constatés d'avance	55 813	55 813		
TOTAUX	13 631 298	4 804 706	1 456 058	7 370 534

5 emprunts en cours auprès du Crédit Coopératif :

600.000 euros souscrit le 11/08/2010 pour 25 ans à 3.70 % pour la rénovation de l'ITEP de Montlignon.
120.000 euros souscrit le 30/12/2015 pour 7 ans à 0.85 % pour la construction de l'ITEP de Marines.
170.000 euros souscrit le 30/12/2015 pour 15 ans à 2.67% pour la construction de l'ITEP de Marines.
1.900.000 euros souscrit le 18/09/2018 pour 20 ans à 1.60% pour la rénovation du dispositif Arendt à Montlignon.
7.000.000 euros souscrit le 19/11/2018 pour 20 ans à 1.60% pour l'acquisition d'un bâtiment à Paris 18^e.

Note 11 – Charges à payer et Produits à recevoir

Libellé	TOTAL 2019
Charges à Payer	
Charges à payer Personnel	
Charges à payer Organismes Sociaux	47 680
Diverses charges exploitation	8 296
Fournisseurs- Factures non parvenues	
Intérêts courus sur emprunt	
TOTAUX	55 976
Produits à recevoir	
Fournisseurs- Avoirs non parvenus	
Divers produits exploitation	1 468 850
TOTAUX	1 468 850
Charges constatées d'avance	
Exploitation	103 910
Taxe d'apprentissage	11 001
TOTAUX	114 911
Produits constatés d'avance	
Exploitation	55 813
Taxe d'apprentissage	0
TOTAUX	55 813

EXPONENS
Pour authentification

Note 12 – Engagements hors bilan

Un contrat de gestion des indemnités de fin de carrière a été conclu en 2016 avec PRO BTP. La valorisation de l'épargne s'élève à 770 980 euros au 31 décembre 2019.

Le montant des engagements retraite est estimé à 616 818 euros au 31 décembre 2019 sur les bases suivantes : taux d'évolution des salaires de 2% par an, taux d'actualisation de 2.1% et taux de turn-over de 3%.

Note 13 – Contribution volontaire

Les locaux de 260 m2 de la MDE EAJE et du SESSAD à Villeneuve La Garenne sont mis à disposition gratuitement par le Conseil départemental des Hauts de Seine. Le cout estimé de la mise à disposition est de 57 200 euros par an sur la base du cout moyen du m2 par an de 220 euros.

L'Education Nationale met à disposition 28 enseignants dans le cadre des unités d'enseignements dans les établissements Sociaux et médico sociaux (Arrêté du 9 avril 2009).

Le cout moyen chargé est de 42 560 euros par enseignant soit 1 191 680 euros.

Note 14 – Effectifs

La Mutuelle la Mayotte a 284 salariés en CDI au 31 décembre 2019 soit 263 ETP.

Un accord d'entreprise du 13 décembre 2018 met en place un plan d'épargne salariale (PEE) auprès de Natixis à compter du 1^{er} janvier 2019. Les sommes placées par les salariés ne sont pas soumises à abondement.

Les charges liées à ce contrat sont prises en charge par la mutuelle.

Conformément à la loi 2006-586 du 23/05/2006 Article 20, la rémunération brute cumulée 2019 des 3 plus hauts salaires des cadres de direction de la mutuelle est de 277 204 euros.